

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 avril 2024

Date de convocation : 12 avril 2024
Le 18 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame GONZALEZ-BOURGES, Maire,
Etaient présents : Denis SEYNAEVE, Sandrine CAILLAC, Hervé NOURRY, Claude ALLIOT, Jocelyne CAMAIL, Michel DIGUET, Christophe VON KULLWITZ, Agnès BLOSSIER, Caroline LEROY, Isabelle TONDEREAU, M Gaël KERVAREC
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Absents excusés : Marie-Annick BODIN donne pouvoir à Agnès BLOSSIER, Emmanuelle RENAUD donne pouvoir à Gaël KERVAREC
Absent : Laurent CHEYNET
Secrétaire de séance : Agnès BLOSSIER

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 25.03.2024

- 1 – Marché de voirie 2024 – programme 2024 Route de la Gare de Crotelles
 - 2 – Peindre et dessiner à Villedômer : attribution des prix
 - 3 – Subventions 2024
 - 4 – Salle communale – location à Mme BOISSINOT pour assurer des séances de yoga
- Questions diverses.

Approbation procès-verbal du 25 mars 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 20 février dernier et demande aux conseillers municipaux de présenter leurs observations.

N° 024 / 2024 – Marché de voirie 2024 – programme 2024 Route de la Gare de Crotelles

Madame Le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le projet de poursuivre le programme d'entretien de la voirie sur 2024 avec la route de la Gare de Crotelles comprenant la remise en état de la chaussée sur 720m avec pour objectifs :

- Le renouvellement de la couche de roulement,
- Le dérasement et le profilage de l'accotement.

Le montant de ces travaux est estimé à la somme de 89 854.19€ HT soit 107 825.03€ TTC.

Prévision de réalisation après la fermeture du camping, à la fin des moissons, et après l'évènement de M GUILLON du 7 septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DE VALIDER Le dossier « Avant-projet » pour la requalification des espaces-publics du centre bourg de la commune.

D'AUTORISER Madame Le Maire afin de lancer la Consultation des travaux dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique selon une procédure adaptée ;

D'AUTORISER Madame Le Maire à solliciter les subventions mobilisables ;

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

N° 025 / 2024 –Peindre et dessiner à Villedômer : attribution des prix

Madame le Maire fait le point sur les festivités qui se dérouleront le dimanche 2 juin 2024, dans le cadre de la journée « Peindre et Dessiner à Villedômer », la date coïncide avec l'ouverture des jardins.

L'exposition des œuvres réalisées, la remise des prix et le concert « Les bras m'en tombent » qui clôturera la journée, se dérouleront au Parc du Moulin, participation de la chorale sous forme de déambulation.

Une réunion d'organisation est prévue le 06 Mai à 18h30. M SEYNAEVE, 1^{er} Adjoint a publié des annonces dans le Bon Coin, Le Prog et d'autres sites internet, prévoir la distribution des bulletins auprès des Maisons du Tourisme, des commerces et autres points, envoi du programme aux peintres habitués à participer.

En ce qui concerne les prix attribués aux lauréats, elle invite les participants à se prononcer sur les montants à accorder.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer le montant des récompenses selon détail ci-dessous :

- 1^{er} prix (grand prix de Villedômer) : 300.00 €
- 1^{er} prix d'aquarelle /encre de chine : 80.00 €
- 1^{er} prix pastel/dessin : 80.00 €
- 1^{er} gouache /huile/acrylique : 80.00 €
- 1^{er} prix « des écoliers » : 80.00€
- Prix des enfants de moins de 15 ans : 40.00 € sous forme d'articles de dessin

PRÉCISE que le montant des prix accordés sera inscrit au compte 6232 du budget de l'exercice en cours.

PRÉCISE que cette manifestation sera clôturée par un vin d'honneur offert par la Commune.

N° 026 / 2024 –Subventions

Dans le cadre de l'octroi des subventions en direction des associations et ce, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal, ayant un intérêt à l'affaire dont il est question, ne doivent pas prendre part au vote et doivent quitter la salle lors de celui-ci.

Ce rappel étant effectué, Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues à ce jour au titre de l'année 2024 :

- Or des Soucis "Un dimanche hors des soucis"
- Twirling baton de Château-Renault
- Association Basket
- Association Française Sclérose En plaque (AFSEP)
- Association Judo Château-Renault
- Assiette Eco
- Karaté Kyokushinkai Renaudin
- Association du Centre Hospitalier Amboise-Chateau Renault d'Entraide et de readaptation (ACER)
- Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Secours Catholique
- Association Prévention Routière
- Association La Marguerite, IME La Boisnière, projet "Les JO de La Boisnière"

2024/23

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- pour la demande de l'association "Or des Soucis "Un dimanche hors des soucis"
- Twirling baton de Château-Renault
- Association Basket
- Association Française Sclérose En plaque (AFSEP)
- Association Judo Château-Renault
- Karaté Kyokushinkai Renaudin
- Association du Centre Hospitalier Amboise-Chateau Renault d'Entraide et de readaptation (ACER)
- Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Secours Catholique
- Association Prévention Routière

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- Pour l'établissement « la Boisnière », Association La Marguerite pour un montant de 300 €,
- Pour Assiette Eco pour un montant de 500€,

D'AUTORISER Madame le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document inhérent à cette affaire

N° 027 / 2024 – Salle communale : location à Mme Boissinot pour assurer des séances de Yoga ouvertes aux habitants de la commune

Mme Boissinot sollicite la location de la salle Mandela afin d'assurer des séances de yoga, le vendredi de 17h à 18h30, il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire de 30€ par mois pour l'utilisation de celle-ci, pour une période d'1 an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE l'application d'un tarif de 30 Euros mensuel pour l'utilisation de la salle Mandela par Mme Boissinot.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Planning des permanences pour les élections européennes du 9 juin 2024
- Achat / travaux : panne frigo cantine nécessitant le rachat de ce dernier pour un montant d'environ 3 000€
 - Chaudière maternelle : réparation à hauteur de 1 000€
 - Toilettes atelier : l'entreprise de M Proust a été sollicitée pour reprendre les travaux commencés
 - Problème d'eau à la Halte Cyclo, résolu, uniquement de l'eau froide, cependant persiste un problème de serrure.
 - Barrières rue du Paradis : remettre des bandes réfléchissantes.
 - Gymnase : toujours en attente du devis relatif aux portes. Vitre brisée, filets coupés 2 week end de suite (la question est posée sur le démontage après chaque utilisation).
 - Prise terre à refixer devant l'agence postale.
- Formation d'intégration (10 jours) : Laetitia a participé aux 5 premiers jours de formation, 3 jours dispensés par un avocat reprenant les valeurs et les fondamentaux de la FPT et 2 jours de management, 5 jours à venir en mai et juin

2024/24

- Habilitation électrique M KOPADZE Zurab et fin des 2 fois 3 mois de contrats, prévision de stagiairisation, M DUPUY François a été reçu cette semaine pour un bilan des 3 mois passés, renouvellement de contrat pour 3 mois. M CRETENAND Sébastien sera reçu au mois de mai pour le bilan des 3 mois de contrat.
 - Mise aux normes accessibilité : quelques travaux sont à prévoir : salle des fêtes les toilettes PMR nécessitent la pose d'un lave mains, prévoir l'installation de bande rugueuse. Concernant la Mairie, une dérogation est possible pour l'accessibilité à l'étage, prévoir le changement de place de la boîte aux lettres, une boucle auditive est à disposition. Eglise : un plan incliné amovible a été acheté.
 - Local pour Mme SIONNEAU Marion : il s'agirait de l'ancien local de l'ALSH inoccupé, les membres du Conseil Municipal y sont favorables.
 - Téléphone pour les astreintes : à disposition des élus lors de locations de salles, en établissant un planning d'astreinte (inclure le numéro sur les documents de location de salles)
 - Projet photovoltaïque de Synthron – Réunion le 21 mai 2024 à 18h30 suite à la réception du nouveau projet, éléments à envoyer aux membres du Conseil Municipal.
 - DETR obtention subvention à hauteur de 30%, soit 66 552€ pour la création d'un parc naturel dans la prairie de la Brenne
 - Communes retenues dans le cadre des Heures Gourmandes 2024 : 27/06 à Dame Marie Les Bois, 11/07 Le Boulay, 18/07 à Neuville Sur Brenne et le 25/07 à Crotelles
 - Restitution des eaux pluviales.
 - Compte rendu réunion de la piscine du Castelrenaudais : M Nourry indique les tarifs élevés pour l'accès à la piscine, plusieurs litiges sont en cours avec des entreprises, des problèmes de chutes de dalles du plafond qui tombent dans le bassin.
 - Compte rendu de la rencontre avec le directeur et le responsable de secteur de RESTAUVAl : le nombre d'enfants à l'école et surtout au centre de loisirs a fortement diminué. Le marché signé avec RESTAUVAl fait mention d'environ 20 000 repas prévus par an, pour un réalisé autour de 15-16 000 repas. Il est toujours privilégié la liaison chaude avec un cuisinier sur place. La révision du coût du repas est donc demandée par le directeur de RESTAUVAl passant de 3.49€ à 3.90€. Demande à prendre en compte le changement de base de calcul sur une quantité de 15 000 repas/an.
- AGENDA :
 - Cérémonie du 8 Mai
 - Commémoration de la libération organisée le 7 septembre 2024

 - Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal : jeudi 30 mai 2024 et mardi 9 juillet 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h